

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 28/05/2026

VOI.26.00.A01592

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE DE VESOUL

Le Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Vu l'arrêté municipal DAG.26.00.A19 du 1er avril 2026 qui donne délégation à M. Cédric VOIRIN
Vu l'avis de la DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)
Vu l'avis du CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS (STA)
Vu la demande de l'entreprise EIFFAGE
Considérant que des travaux de remplacement d'un poteau d'éclairage public rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers RUE DE VESOUL

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 10/06/2026 et jusqu'au 12/06/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent RUE DE VESOUL dans sa partie comprise entre le carrefour à sens giratoire RUE DES FOUNOTTES / RUE DE VESOUL / CHEMIN DE LA COMBE AUX CHIENS et le carrefour à sens giratoire de la ROCADE de nuit de 21h00 à 06h00 :

- La circulation est alternée par B15+C18 ;
- un fort empiètement sera instauré ;

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 28 MAI 2026

Pour le Maire,
Par délégation,


Cédric VOIRIN
Le Chef du Service Exploitation du Domaine Public